

Pour réception  
société civile FONK

Luundje, le 05 Juillet 2019

Nathalie

11/07  
2019

COOPERAMMA/COORD/E.A/MASISI/19/2019

**Transmis copie pour information :**

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu ;
  - Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu ;
  - Excellence Monsieur le Ministre Provincial de la Justice et Droits Humains ;
  - Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;
  - Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines ;
  - Monsieur le Procureur Général près la cour d'Appel du Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Représentant de la CIRGL/Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Chef de Division Provincial des Mines et Géologie ;
  - Monsieur le Directeur Provincial du CEEC et Coordinateur Provincial de la CNLFM ;
  - Monsieur le Directeur Provincial du SAEMAPE ;
  - Monsieur le Président de la Société civile du Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Directeur Gérant de la SMB ;
- (Tous à Goma).**
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de Masisi ;
  - Monsieur le Chef de Bureau Minier de Masisi ;
  - Madame le Chef de Bureau de SAEMAPE ;
  - Monsieur le Fonctionnaire Délégué du Gouverneur/Rubaya ;
  - Monsieur le Chef de Groupement M/Matanda ;
  - Monsieur le Commandant de la POLIMINES Escadron de Masisi ;
  - Monsieur le Président de la Société Civile Noyau de Rubaya ;
  - Monsieur le Chef de village LUUNDJE.

**Tous à Masisi**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la COOPERAMMA à Goma

Monsieur le Président,

Concerne : Réception illicite de  
PROVINCE DU NORD-KIVU  
CABINET MIN PRO JUSTICE DROITS  
HUMAINS ET RÉINTEGRATION COMMUNAUTAIRE

PAR : 11 JUL 2019  
PHE : Réception

Justic  
Jules

Réçu ce 11/07/2019  
Vincent  
Dumurat à 13:45  
SMB

Nous venons auprès de votre haute personnalité avec regret voulant vous relater ce qui est mis en indexe marginal.

En effet, c'est à mainte reprise que nous vous avons écrit en rapport avec le non-paiement de nos minerais jusqu'à ce que nous avons réclamé la non évacuation de nos minerais avant leur paiement. La chose grave et regrettable est de constater qu'en date du 29 et du 30 juin 2019 la SMB s'est permis d'évacuer 21.234,5kgs de coltant et 4.408,8kgs de la cassitérite sans paiement ni promesse de paiement de ces minerais ; ce que nous qualifions de l'acte de vol car vous êtes sans ignorer que depuis le mois de février jusqu'à cette date la SMB continue à garder voire exporter les minerais que nous lui avons fournis sans les payer. Et aux questions suivantes de trouver leurs réponses : « Que pense la SMB pour le paiement de nos dettes qu'elle nous a imposé ? Pense-t-elle que nous vivons de quoi ? A-t-elle prévu les intérêts moratoires dus à ces retards ? ».

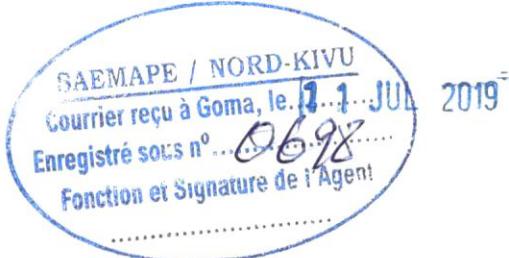
Nous vous prions Monsieur le Président du CA de demander à la SMB de payer ces dettes de nos minerais de depuis février 2019 jusqu'à cette date et de lui interdire cette pratique illicite d'évacuation des minerais impayés car cela constitue pour nous une façon de nous appauvrir de jours en jours mais aussi un vol dont nous sommes victimes.

Espérant une suite favorable à la présente, veuillez agréer Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Coordination des Antennes

*Justin*  
**NSIIMIYE KIBOGORA Justin**

Coordinateur a.i



VUE pour réception  
Goma, le 11/07/2019

*Karwef*



VUE le 11/07  
2019  
*Le*  
*CIRGL*